



Feuille de route

2020–2025

Département de la culture et de la transition numérique



Crédits photographiques

©Nicolas Righetti, p. 2
©Sandra Pointet, p. 4
©Régis Golay - Federal Studio, p. 6
©Mike Sommer, p. 10
©Kreand, p. 18
©Jérémie Théodoloz, p. 22

Sources

Connaissance des publics 2019, p. 11
Le poids de l'économie créative et culturelle, HEG, 2017, p. 15
Programme de législature de la Ville de Genève 2020-2025, p. 19
RTS, 22.02.2021, p. 23

Le mot du magistrat	4
Contexte institutionnel et enjeux	6
Une gouvernance culturelle clarifiée	6
Pérennité artistique et patrimoniale des grandes institutions culturelles	7
La Feuille de route 2020 – 2025	8
Priorité 1 Développer la participation culturelle	10
Priorité 2 Soutenir la création culturelle dans sa diversité	14
Priorité 3 Mobiliser la culture pour répondre aux défis climatiques et sociétaux, et inviter au débat	18
Priorité 4 Inscrire la Ville dans une transition numérique responsable, créative et inclusive	22
Quelques chiffres clés et organisation du DCTN	26
Les grands projets en cours	27

Le mot du magistrat

Avec cette Feuille de route, j'ai souhaité doter le Département de la culture et de la transition numérique (DCTN) de la Ville de Genève d'un instrument qui fixe – en s'inscrivant dans les priorités de législation du Conseil administratif – les lignes directrices de l'action départementale pour ces prochaines années, construites autour de 4 axes politiques prioritaires déclinés en 15 objectifs.

Ces 4 priorités s'adosent naturellement aux missions pérennes de la Ville de Genève en matière culturelle et englobent sa nouvelle et inédite politique de transition numérique. La Ville de Genève, propriétaire des institutions patrimoniales genevoises, endosse la responsabilité historique de la culture pour l'ensemble de la région. Légataire du patrimoine scientifique et culturel de Genève, la Ville a la responsabilité d'assurer la conservation d'un patrimoine ancien, d'une valeur inestimable, mais aussi de collecter ce qui constituera celui de demain. Par ailleurs, la Ville a assumé au fil de son histoire un leadership volontaire en matière de politique culturelle – développant le soutien à la création et la mise à disposition de locaux et d'infrastructures adéquates – qui ont fondé son identité culturelle actuelle.

La culture est porteuse d'une valeur économique bien réelle, mise en avant par les démarches que j'ai initiées depuis 10 ans, et aujourd'hui reconnue de manière générale comme un domaine économique important de la prospérité de Genève. Mais la culture est bien plus. «L'homme de culture doit être un inventeur d'âmes» a dit le poète et homme politique Aimé Césaire. Car la culture est porteuse de sens, de significations partagées.



Son absence partielle à cause de la crise Covid aura démontré, si besoin était, la nécessité de la culture dans notre quotidien.

Le contexte d'élaboration du présent document est bien entendu très particulier. Les acteurs et actrices culturel-le-s traversent une crise jamais vue, comme bien d'autres secteurs de notre société. C'est un des premiers domaines d'activités à avoir été forcé de s'arrêter et sera malheureusement parmi les derniers à pouvoir reprendre un fonctionnement «normal». Cette crise nécessite des réponses immédiates et urgentes, mais elle met aussi en lumière les besoins d'évolutions sur le long terme: statut professionnel, rémunération, prévoyance sociale, etc.

J'entends pour cela développer les démarches partenariales nécessaires entre la Ville et les collectivités publiques concernées, pour nous donner les moyens de répondre à ces questions. Notamment, nous devons accompagner les mesures de soutien fédérales et cantonales existantes par des actions municipales complémentaires et ciblées, préserver les compétences professionnelles uniques du monde culturel genevois et participer à long terme à la définition d'un cadre d'activité valorisant et stable.

Nouvelle politique publique pour la Ville de Genève, la transition numérique dépasse les aspects purement techniques et utilitaires de l'in-

« La culture rend possible notre vivre-ensemble, elle participe à la qualité de vie et est indispensable au lien social, elle contribue au rayonnement national et international de notre Cité. »

formatique. L'ambition du Conseil administratif est d'aller au-delà et de l'envisager aussi bien de manière transversale à l'administration qu'en œuvrant en partenariat avec les institutions-clés du monde académique, de la formation, du social, de la gouvernance internationale ou de la durabilité. La Ville devra donc se donner les moyens de développer son action en matière de numérique, en modernisant ses infrastructures et la délivrance des prestations publiques en ligne. J'entends également thématiser un ensemble d'enjeux afin de mieux appréhender ce champ nouveau qu'est le numérique: protection des données privées, ouverture des données publiques, attention portée à la fracture numérique qu'elle soit générationnelle ou socio-culturelle, enjeux écologiques, espaces d'expérimentation, de formation et d'accompagnement.

Avec la crise sanitaire, certains domaines ont connu une accélération foudroyante, comme le télétravail. On en aura également constaté les limites et le besoin de cadrage avec par exemple l'intérêt du numérique pour accéder à des propositions culturelles. Il a été largement éprouvé, mais le streaming ne remplacera jamais un concert, un film ou une pièce de théâtre vécue de manière collective et partagée dans une même salle. Le numérique véhicule des progrès technologiques, il est source d'opportunités, mais aussi de risques à anticiper. C'est ce regard critique, cette dimension d'expérimentation et cet accompagnement pédagogique qui doivent être développés, j'en suis convaincu.

Cette Feuille de route s'inscrit également dans un contexte institutionnel donné, marqué par les difficultés budgétaires et la volonté de report de charges des autorités cantonales. Pour la culture, celui-ci est marqué par l'initiative 167, «Pour une politique culturelle cohérente», modifiant en profondeur l'art. 216 de la Constitution genevoise. Son message est en substance qu'un

canton urbain comme Genève, avec sa dimension fortement multiculturelle, internationale et frontalière, doit impérativement se doter d'une politique culturelle ambitieuse. Le principe de celle-ci a été plébiscité par 83% de la population, il y a 2 ans. La Ville, en tant que principale collectivité publique en charge de la culture à Genève tient à s'engager activement dans la mise en œuvre de cette initiative dessinée par les autorités cantonales. Il s'agit donc d'accompagner le développement d'une politique culturelle cohérente et durable pour Genève et sa région. Celle-ci doit miser sur 3 axes: instaurer un véritable partenariat public-public renforcé pour les institutions culturelles et pour le soutien aux grands projets en particulier, repenser de manière articulée le soutien à la création et à la diffusion, et veiller à ce que le Canton coordonne sa politique culturelle avec celles des autres collectivités, notamment les villes genevoises.

Sami Kanaan

Conseiller administratif en charge
du Département de la culture et de la transition
numérique



Contexte institutionnel et enjeux

Le contexte de la politique culturelle genevoise est marqué par deux enjeux fondamentaux, préalables indispensables au déploiement des priorités établies pour la législature.

Une gouvernance culturelle clarifiée

La gouvernance culturelle est une vaste et ancienne problématique à Genève, thématisée de multiples manières depuis la rupture de collégialité de Charles Beer au sein du Conseil d'Etat en 2007 et la mise sur pied des importants Forums du RAAC (rassemblement des artistes et acteurs culturels), le dernier ayant eu lieu en novembre 2011.

Aujourd'hui, et après l'approbation massive de l'initiative 167 portée par les milieux culturels, il convient de clarifier le rôle et les missions des différentes instances existantes ou projetées, en comptant sur le fait que le Canton de Genève se dote enfin d'une véritable politique culturelle, et ambitieuse et concrète, à la mesure des enjeux de notre territoire et de son rayonnement. Ces instances doivent à la fois favoriser l'autonomie des communes et des acteurs et actrices culturel-le-s, tout en facilitant une véritable complémentarité des propositions culturelles des différentes communes, notamment des villes, et du Canton. La présence de ce dernier au sein des grandes institutions, sous une forme à définir, est incontournable, de même qu'une action forte de sa part en matière de rayonnement et de diffusion, ainsi que d'accès à la culture.

Le Conseil consultatif de la culture (CCC) devrait se concentrer sur sa mission indépendante de conseil à l'ensemble des collectivités publiques genevoises, en réunissant de manière autonome expert-e-s, acteurs et actrices culturel-le-s (sans élu-e-s). Il pourrait non seulement répondre à des missions des communes genevoises et françaises, et du Canton, mais aussi s'autosaisir de problématiques pertinentes. Le CCC devrait bénéficier des moyens nécessaires et d'une réelle indépendance politique.

Parallèlement, la création d'une instance de concertation à l'image du Dialogue culturel national a été évoquée à maintes reprises. Elle figure d'ailleurs parmi les idées soumises à consultation par le Canton sur impulsion de la Ville de Genève. Elle est nécessaire à condition d'apporter une valeur ajoutée, dans un format à la fois représentatif et compact. Une commission culturelle de l'Association des communes genevoises (ACG) réunissant les magistrat-e-s des communes en charge de la culture existe déjà.

Aujourd'hui, le besoin est de réunir les élu-e-s du Canton, voire du Grand Genève, dans une instance politique de coordination et de concertation permettant un accord et un partage efficace entre collectivités publiques, mais également une cohérence des démarches genevoises vis-à-vis des enjeux fédéraux.

IN 167

Initiative populaire cantonale

83% OUI

Pour une politique culturelle
cohérente à Genève

Pérennité artistique et patrimoniale des grandes institutions culturelles

La préservation du patrimoine culturel et scientifique genevois est une responsabilité historique de la Ville de Genève. La recherche et le travail de constitution du patrimoine sont également indispensables pour composer un héritage scientifique et artistique transmissible aux générations futures. Cette préservation et cette constitution nécessitent des institutions adéquates et les moyens nécessaires. Ceci est également valable pour les grandes institutions des arts vivants, dont la Ville assume la responsabilité principale. Elle est en particulier la légataire du patrimoine constitué par les familles genevoises depuis l'institution de la bibliothèque du Collège de Jean Calvin, devenue Bibliothèque de Genève, et également des musées et de grandes institutions culturelles. Cette situation historique de fait n'a néanmoins pas de justification institutionnelle et renvoie à la question du rôle respectif du Canton et des communes.

Ce patrimoine devenu collectif et public est une fierté mais aussi une responsabilité. Aujourd'hui, toutes ces institutions œuvrent pour perpétuer et alimenter ce patrimoine au profit des générations futures. La Ville doit donc mener les chantiers nécessaires pour en assurer la protection et la mise à disposition pour l'ensemble des Genevois-e-s. Les restaurations et transformations du Musée d'art et d'histoire, du Bâtiment d'art contemporain, de la Bibliothèque de Genève, du Casino Théâtre ou encore du Muséum d'histoire naturelle et de la Bibliothèque de la Servette sont à la fois nécessaires pour notre patrimoine, mais aussi souhaitables pour améliorer un accès démocratique à celui-ci, renforcer

le maillage culturel de proximité et participer au rayonnement et à la qualité de vie de Genève. Ces chantiers s'inscrivent dans le cadre de la réponse à l'urgence climatique et ne peuvent pas être abandonnés. Or, vu leur importance patrimoniale et historique, et leur rôle pour l'ensemble de la région, un effort conjoint des collectivités publiques est nécessaire, comme cela a été le cas pour les investissements liés à la nouvelle Comédie et au Théâtre de Carouge (Canton et ACG) ou au Grand Théâtre (ACG).

Considérant ces enjeux, il est nécessaire d'exiger un véritable partenariat public-public renforcé pour la culture. Une discussion sur une implication financière plus importante du Canton dans le fonctionnement des grandes institutions culturelles genevoises (Grand Théâtre, nouvelle Comédie, Théâtre de Carouge, futur Centre culturel de Châtelaine, Bibliothèque de Genève, Forum Meyin...) doit avoir lieu de manière à assurer leur capacité à se déployer sur le long terme et à rayonner au-delà de nos frontières. Un tel changement permettrait aux communes de garantir et développer les moyens de soutien nécessaires à la création locale.

L'initiative issue des milieux artistiques à Neuchâtel propose que «1% du budget de l'Etat soit dévolu à la culture». A Genève, 1%, représenterait 85 millions au lieu des 24 millions actuels du budget cantonal. Une piste qui a le mérite de fixer un objectif chiffré et pourrait par ailleurs être étendue à l'ensemble des communes genevoises, de manière à assurer une meilleure répartition de l'engagement culturel sur l'ensemble du territoire.

Initiative neuchâteloise

**1% du budget
de l'Etat dévolu
à la culture**

A Genève, 1% représenterait
85 millions

Gouvernance
culturelle
clarifiée



1

Développer la participation culturelle

- Objectif 1** ▶ Ouvrir les institutions, aller «hors murs», investir les marges et développer le rôle social de la culture
- Objectif 2** ▶ Engager la co-création, développer les laboratoires et les partenariats avec la société civile en favorisant les pratiques amateurs
- Objectif 3** ▶ Étendre l'étude des publics

3

Mobiliser la culture pour répondre aux défis climatiques et sociétaux, et inviter au débat

- Objectif 8** ▶ Répondre à l'urgence du climat
- Objectif 9** ▶ Soutenir et promouvoir la biodiversité
- Objectif 10** ▶ Thématiser les enjeux de société et participer au dialogue
- Objectif 11** ▶ Mettre en place une collaboration renforcée entre acteurs et actrices culturel-le-s et scientifiques

**Grandes +
institutions
culturelles et
partenariat
public | public**

2

Soutenir la création culturelle dans sa diversité

- Objectif 4** ▶ Renforcer le lien entre les institutions et la création indépendante
- Objectif 5** ▶ Améliorer l'accès à des locaux de travail à prix accessible
- Objectif 6** ▶ Faire évoluer les formes et les catégories du soutien à la création, notamment pour les arts numériques
- Objectif 7** ▶ Renforcer le statut professionnel des artistes, acteurs et actrices culturel-le-s

4

Inscrire la Ville dans une transition numérique responsable, créative et inclusive

- Objectif 12** ▶ Encourager un numérique responsable
- Objectif 13** ▶ Promouvoir l'inclusion et réduire la fracture numérique
- Objectif 14** ▶ Valoriser un numérique créatif et innovant
- Objectif 15** ▶ Transformer l'administration par le numérique

1

Développer la participation culturelle

La démocratisation culturelle est une vieille ambition malrucienne jamais atteinte. La notion de participation culturelle l'a aujourd'hui progressivement remplacée, par exemple dans les programmes fédéraux de soutien à la culture. Les deux sont consubstantielles et doivent rester les objectifs nécessaires d'une politique publique de la culture. La participation telle que nous l'envisageons va bien au-delà d'engager le public dans un dialogue. C'est en étant actifs et actives, par la pratique culturelle amateur, par la co-construction des projets, par la mise en place de démarches ouvertes de type «laboratoire», par l'expérimentation, par le débat démocratique autour des missions de la politique culturelle et de l'allocation de ses ressources, qu'on peut tisser ce lien avec la culture.

La volonté est également de mettre en avant le rôle collectif de la culture, de la développer là où elle est moins présente, de la mobiliser car elle participe à la création de liens sociaux, et contribue à donner du sens et à faciliter le dialogue, l'échange et la réflexion. Une politique culturelle se doit de tout tenter pour gagner des publics supplémentaires, quel que soit le profil ou l'origine. Pour cela, un maillage culturel fin sur le territoire est nécessaire pour assurer une présence culturelle de proximité, à l'image du réseau des bibliothèques municipales et des bibliobus, et appuyer ainsi la démocratisation de la culture.

En parallèle, les démarches d'accès à la culture existantes et pionnières (handicap & culture, mesures tarifaires, activités de médiation...) doivent être poursuivies et être rendues plus visibles, de manière à ce que les barrières matérielles ou symboliques à l'accès soient levées.



+6'463

nouvelles inscriptions
aux Bibliothèques
municipales en 2019



1 Développer la participation culturelle

► Objectif 1

Ouvrir les institutions, aller « hors murs », investir les marges et développer le rôle social de la culture

La démocratisation de la culture est un objectif fondamental d'une politique publique en la matière. Elle passe par une participation active des publics et leur diversification. Il s'agit donc non seulement d'ouvrir les institutions, d'aller « hors murs », symboliquement mais aussi très concrètement d'investir les lieux « non culturels » (sociaux, communautaires, de santé, ...) et les « marges », de proposer des projets dans l'espace public, etc.

Ce « hors murs » procède d'un double mouvement. Sortir des murs des institutions, aller à la rencontre de nouveaux publics là où ils et elles sont, porter l'action culturelle là où elle n'est pas, renforcer un maillage culturel de proximité, à la manière du réseau de quartiers des bibliothèques municipales. Mais il faut aussi ouvrir les murs des institutions, faciliter l'accès à celles-ci, désacraliser ce qui doit l'être, en faire des lieux d'accueil du public au-delà de la seule proposition culturelle et lui donner envie de revenir.

Développer les projets dans l'espace public, au sein des institutions de la petite enfance, du social, de la santé, en visant une action culturelle de proximité, sur l'ensemble du territoire municipal.

Par exemple : l'appel à projet Genève en été 2020 déclinait 18 propositions dans l'espace public.



► Objectif 3

Étendre l'étude des publics

Le suivi et l'étude scientifique des publics de la culture doivent être poursuivis et étendus (aux arts de la scène notamment), afin de pouvoir les appréhender de manière quantitative et qualitative et adapter les mesures du DCTN en conséquence. Le cadre de l'étude continue des publics, démarche novatrice pour une ville suisse, va évoluer pour permettre de mieux éclairer les besoins stratégiques du département.

La démarche – qui met l'accent sur les études scientifiques qualitatives ciblées et étudie de manière plus systématique les non-publics – doit être mise prioritairement au service du développement de la démocratisation et de la participation culturelle.

Mettre en place une systématique d'étude des non-publics, étendre les études au domaine des arts de la scène et au-delà des institutions de la Ville.

Par exemple : créer un Observatoire de la culture qui réunisse les collectivités publiques genevoises.



► Objectif 2

Engager la co-création, développer les laboratoires et les partenariats avec la société civile en favorisant les pratiques amateurs

Il faut aller plus loin que l'ouverture hors des murs physiques, et engager de véritables démarches de co-création, des partenariats avec la «société civile», développer des «laboratoires», faciliter les pratiques amateurs et associer les non-publics dans des démarches d'initiation et de sensibilisation, car c'est par la pratique artistique, mais également intellectuelle ou de recherche, qu'un dialogue peut s'instaurer. Il est ainsi nécessaire d'ouvrir des espaces de dialogue associant des personnes de tous milieux sociaux, culturels et de toutes origines géographiques.

Pour cela, il s'agit de favoriser le rapprochement des institutions scientifiques, patrimoniales et culturelles avec les artistes et les organes de la société civile par des démarches ouvertes, imaginées de manière participatives, itératives et soutenant le «faire».

Ces rapprochements doivent se nourrir d'une inscription forte des institutions culturelles au sein des débats et enjeux contemporains, en particulier ceux concernant la jeunesse, et s'appuyer sur les méthodes d'étude des publics du DCTN. La culture participe de ce qui nous permet de «faire société». Elle est un moyen d'engager le dialogue, de porter du sens, de renforcer le lien social. Ce rôle de la culture doit être investi en renforçant le lien avec l'action sociale de la Ville de Genève et en s'inscrivant au cœur des enjeux de société et des débats contemporains.

Multiplier les projets co-construits avec des partenaires sociaux ou avec les différentes communautés qui composent Genève.

Par exemple : les projets collaboratifs du Musée Ariana avec le Centre d'accueil et de formation de la Roseraie pour La Maisonnée, ou avec le foyer Blue Sky qui accueille des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) de moins de 15 ans.



2

Soutenir la création culturelle dans sa diversité

Le soutien historique de la Ville de Genève à la création culturelle est une mission pérenne du Département de la culture, au service de l'ensemble de la région. La volonté est ici d'affirmer l'attachement à un soutien à la création qui valorise en particulier la diversité des propositions et des pratiques, qui évolue dans sa forme et s'adapte aux nouvelles modalités et disciplines artistiques qui émergent. Cet engagement pour la diversité des soutiens à la création, ADN culturel genevois, gage d'une scène locale foisonnante récompensée par de multiples prix fédéraux et ferment d'une vie culturelle riche pour notre cité, doit être poursuivi. Il s'agit donc d'assurer sur le long terme des budgets suffisants de soutien à la création, qui constitue le patrimoine de demain.

La création et la préservation du patrimoine culturel et scientifique genevois est une responsabilité de la Ville de Genève. Cette préservation nécessite des institutions adéquates et les moyens nécessaires à leur entretien. Ce qui est également valable pour les grandes institutions des arts vivants, dont la Ville assume la responsabilité. Ces institutions portent l'image de Genève. Elles sont les instruments de travail indispensables à sa pérennité culturelle et doivent participer pleinement au soutien à la création indépendante.

Enfin, la culture doit être reconnue et valorisée comme domaine économique, avec ses spécificités et valeurs propres, indispensable à une prospérité durable pour Genève.





9.5%

du PIB genevois
généré par l'économie
créative et culturelle

► Objectif 4

Renforcer le lien entre les institutions et la création indépendante

Développer les possibilités de résidences de recherche rémunérées proposées dans les musées, les bibliothèques, les théâtres et autres lieux.

Par exemple: les résidences d'artistes proposées au printemps 2021 dans les musées de la Ville de Genève ou celles de l'hiver 2020-2021 dans les salles de concert.



Le lien entre les institutions culturelles et la création indépendante doit être renforcé, par l'engagement des grandes institutions culturelles vis-à-vis de la scène indépendante genevoise. S'appuyant sur l'expérience acquise durant la première année de crise sanitaire, pourront par exemple être développées les possibilités de travail rémunéré avec des conditions harmonisées pour les artistes au sein des musées, des bibliothèques, des institutions artistiques ou sociales.

► Objectif 6

Faire évoluer les formes et les catégories du soutien à la création, notamment pour les arts numériques

Il est nécessaire de tenir compte de l'évolution des formes d'expression et des pratiques artistiques, dans le numérique, l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité, ainsi que de l'évolution du contexte et des exigences légales et réglementaires. Les modalités du soutien à la création doivent donc être adaptées pour continuer à répondre au mieux à leur mission première, de manière la plus simple et agile possible.

Les bourses et résidences de recherche mises en place à la fin de l'année 2020 les expérimentations devront être évaluées et pérennisées dans une forme adéquate. Ces expérimentations offrent la possibilité de développer une recherche artistique sans la pression d'une restitution publique immédiate.

L'articulation entre soutien à la création (communal) et soutien à la diffusion (cantonal) doit aussi être repensée, à l'échelle de la région, de manière à constituer un cercle vertueux, en facilitant les co-productions et en soutenant mieux les reprises.

Poursuivre l'évolution des modalités de soutien proposées par la Ville de Genève.

Par exemple: créer une ligne budgétaire dédiée à la création numérique destinée à soutenir la phase initiale d'incubation et de lancement de projet.



► Objectif 5

Améliorer l'accès à des locaux de travail à prix accessible

Élément indispensable pour les artistes indépendants, l'accès à des locaux de travail à un prix accessible doit être développé. Les démarches de mise à disposition temporaire (projets dans la Zone industrielle des Charmilles (ZIC), contrats de confiance, ...) doivent être intensifiées, en partenariat avec les propriétaires et dans le cadre plus large de la politique économique de la Ville de Genève. L'économie créative et culturelle est en effet porteuse de valeur, mais elle nécessite des conditions spécifiques d'éclosion. La vitalité actuelle de la scène genevoise est née en partie de la facilité à investir des locaux et à profiter d'une émulation partagée, à la fin du siècle dernier, durant la période des squats. S'il n'est pas possible de revenir en arrière, il est nécessaire que les lieux culturels ou sociaux puissent accueillir à leur tour, faciliter le travail et participer de l'émulation nécessaire au travail artistique.

Poursuivre la démarche entreprise dès 2015 autour des surfaces vides en 2015 pour mettre à disposition des artistes des espaces de travail.

Par exemple: évaluer la possibilité d'installer des containers sur la ZIC, comme locaux de répétition de musiques actuelles.



► Objectif 7

Renforcer le statut professionnel des artistes, acteurs et actrices culturel-le-s

Poursuivre les démarches visant à uniformiser les rémunérations des artistes exposés dans les musées et à mettre en place de conventions collectives dans les domaines qui en sont dépourvus.

Par exemple: inscrire des rémunérations minimales par domaine dans les institutions soutenues par la Ville et définir une stratégie pour fédérer les acteurs clés afin d'améliorer le statut professionnel des artistes.



Il s'agit de tirer les enseignements de la crise, de soutenir les évolutions qui en émergeront et de s'attaquer à la précarité professionnelle de nombre d'acteurs et d'actrices culturel-le-s, marquée par un emploi discontinu ou/et un statut d'indépendance précaire. Cette situation devient une opportunité à saisir pour développer à tous les niveaux institutionnels des mesures visant à améliorer les conditions d'emploi et le statut professionnel des artistes: conventions collectives par domaine, troupes à demeure, modalités de rémunération des indépendant-e-s, implication accrue afin de porter la voix des milieux professionnels dans les démarches cantonales et fédérales (prévoyance sociale, 2e pilier, LACI, ...).

Cette situation d'une partie de l'emploi dans la culture est d'ailleurs une illustration d'une tendance plus large de l'économie (ubérisation, emploi discontinu, «faux indépendant»). Les solutions auxquelles doit réfléchir le domaine de la culture – et qui existent déjà dans d'autres pays (statut d'intermittence renforcé et étendu, revenu contributif, ...) – sont des réponses possibles à ces tendances et doivent également être accompagnées de mesures favorisant la formation et la reconversion professionnelle tout au long de la vie.

Enfin, il s'agira de continuer à étudier et mettre en avant les spécificités et l'importance de la culture comme domaine économique à part entière (emplois, savoir-faire, formation, innovation, levier économique des investissements publics, ...), via les démarches de l'économie culturelle et créative.

3

Mobiliser la culture pour répondre aux défis climatiques et sociétaux, et inviter au débat

La culture est à la fois un moyen et un enjeu face aux défis d'aujourd'hui, qu'il s'agisse d'inégalités sociales, d'urgence climatique, de biodiversité, de genre, de décolonisation. Il faut donc remettre en question et faire évoluer nos propres pratiques en la matière, mais aussi mobiliser, «utiliser» la culture comme moyen pour thématiser, mettre en lumière et permettre de participer à une réflexion partagée sur ces enjeux.

Les institutions scientifiques du DCTN, à l'image du Muséum d'histoire naturelle (MHN) et des Conservatoire et Jardin botaniques (CJBG) mènent une action transversale au sein de la Ville de Genève et par rapport à l'Etat, en apportant l'information et l'expertise scientifiques nécessaires pour répondre aux défis environnementaux. Ainsi, les institutions scientifiques de la Ville de Genève participent activement aux démarches relatives à l'espace public urbain ou à l'aménagement du territoire, par exemple. Plus largement, nos institutions et les acteurs et actrices culturel-le-s soutenues par la Ville de Genève pourraient renforcer leurs interactions avec les institutions académiques et scientifiques afin de favoriser le débat sur l'évolution technologique et la place de la science dans notre société facilitant ainsi la compréhension des enjeux d'aujourd'hui et de demain.





30%

Objectif de surface
arborée de la Ville
en 2030

3

Mobiliser la culture pour répondre aux défis climatiques et sociétaux, et inviter au débat

► Objectif 8

Répondre à l'urgence du climat

La réponse à l'urgence climatique, que le Conseil municipal a reconnue et votée en 2019, ne peut pas passer uniquement par des mesures sur l'énergie ou la mobilité. Un changement de paradigme est nécessaire et la culture et la science doivent contribuer à envisager de nouveaux horizons. Il s'agit non seulement d'informer, d'expliquer et de sensibiliser à propos de l'enjeu du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité, mais aussi de participer à la construction d'autres imaginaires collectifs, de refonder un récit pour notre vivre-ensemble qui s'ancre localement et se pense dans la globalité de la terre, sur des bases scientifiques rigoureuses.

Face à cette crise, chacun et chacune doit interroger ses propres pratiques et le monde de la culture ne fait pas exception. Le DCTN engage donc les mesures nécessaires à limiter l'impact de ses activités de manière à rendre possible l'objectif de neutralité carbone de la Ville de Genève à l'horizon 2050. Décréter le changement ne suffit pas, il faut initier un dialogue et un questionnement permanent sur les propositions culturelles et les manières de les délivrer. Ces démarches sont le socle du Programme d'action climat et environnement (PACE) mis en place dès 2020 au sein du département, et s'inscrivent dans la Stratégie municipale d'urgence climatique (SMUC) en cours d'élaboration au niveau de la Ville.

Appuyer le changement des pratiques en faveur du climat au sein des institutions culturelles genevoises.

Par exemple : aider les scènes culturelles genevoises à élaborer leurs bilans carbone standardisés et les accompagner dans la mise en place de mesures concrètes.



► Objectif 10

Thématiser les enjeux de société et participer au dialogue

De même que la réponse à la crise écologique passera par une inscription forte du débat citoyen au cœur des institutions culturelles et scientifiques, les questions du féminisme et plus largement des inégalités sociales, de genre, de la décolonisation et de la multiculturalité, de la solidarité climatique, de la fracture sociale, de la participation citoyenne face au numérique, etc doivent être thématiques, discutées et mises en perspective avec les compétences artistiques et scientifiques propres au domaine de la culture.

Les institutions culturelles doivent jouer à la fois le rôle de phare éclairant à la lumière du passé les enjeux de l'avenir, mais aussi celui de creuset réunissant les points de vue trop souvent séparés notamment par les logiques spécifiques au web («bulles de filtre»), en ouvrant de nouveaux espaces de dialogues, en mettant en place des débats structurés sur ces questions et participant d'une compréhension articulée de ces enjeux.

Il s'agira également d'interroger le milieu culturel lui-même sur ses propres pratiques, de repenser et de faire évoluer le fonctionnement du domaine là où il doit l'être, de manière à être en cohérence avec ces enjeux contemporains.

Développer des propositions qui thématiquent/interrogent des enjeux de société.

Par exemple : l'exposition du MEG « Injustice environnementale – Alternatives autochtones » qui présente les perspectives, les savoirs et savoir-faire de peuples autochtones pour faire face aux dégradations de leurs territoires accélérées par les changements du climat.



► Objectif 9

Soutenir et promouvoir la biodiversité

Concrétiser le Programme d'action climat et environnement (PACE).

Par exemple : mettre en place un baromètre de la biodiversité genevoise de manière à rendre tangible l'enjeu à l'échelle locale.



L'effondrement de la biodiversité est moins mis en avant que l'urgence climatique, mais il n'en est pas moins inquiétant. Les deux problématiques sont naturellement liées. Face à cet effondrement, les institutions du DCTN assument un monitoring et un suivi scientifique de la faune et de la flore. Le MHN et les CJBG participent à mettre en place une gestion différenciée et à promouvoir l'ensauvagement des espaces verts, veillent à conserver la perméabilité des sols et participent aux démarches de sensibilisation, d'expertise, voire d'accompagnement des privés (transmission des savoirs scientifiques pour la création de jardins 100% bio). La volonté est, là aussi, de favoriser la prise de conscience en valorisant la participation citoyenne aux démarches scientifiques, et en intégrant ainsi les amateurs et les amatrices à l'acquisition et au partage des connaissances.

► Objectif 11

Mettre en place une collaboration renforcée entre acteurs et actrices culturel-le-s et scientifiques

Aussi bien la pandémie du Covid que la forte accélération des progrès technologiques dans le domaine numérique ou encore l'aggravation des effets du changement climatique montrent à quel point nous sommes dépendant-e-s d'une place reconnue, transparente et accessible de la science dans notre société.

La science est incontournable et irremplaçable pour améliorer la condition humaine, par exemple face aux maladies graves, et il faut en accepter les incertitudes et les imperfections, tout en favorisant l'indépendance, la transparence et l'accessibilité de ce domaine, avec un débat démocratique sur ses objectifs, ses limites et ses outils.

Les artistes, et plus largement les acteurs et actrices culturel-le-s, peuvent jouer un rôle clé en offrant un regard décalé, permettant à la fois de susciter une discussion et de démystifier ces enjeux.

Genève dispose d'un tissu exceptionnel d'institutions scientifiques et académiques de très haut niveau (UNIGE, IHEID, HEPIA, HEAD, CERN, etc.), sans oublier l'EPFL voisine. L'Université de Genève a déjà initié plusieurs projets de vulgarisation scientifique comme le Bioscope, le Physiscope, etc. Du côté de la Ville, nos institutions ont également développé de nombreuses propositions, souvent avec l'apport d'artistes (Nuit de la Science, Espace AGIR, etc.) ou à travers des interactions entre artistes et scientifiques (résidence artistique au CERN). Le rôle du Musée d'histoire des sciences dans ce cadre peut et doit être repensé.

Une collaboration structurée et volontariste dans ce domaine, en alliance également avec la Genève internationale, permettrait de profiler Genève dans le domaine de la vulgarisation scientifique.

Renforcer la place de la science et le lien de celle-ci avec la population en la rendant tangible et utile.

Par exemple : à l'image de « Faites comme chez nous » du Muséum d'histoire naturelle, multiplier les projets à destination de la jeunesse qui permettent d'expérimenter le travail scientifique et d'aiguiser l'esprit critique.



4

Inscrire la Ville dans une transition numérique responsable, créative et inclusive

Nouvelle politique publique pour la commune, la transition numérique est incontournable pour répondre aux attentes de la population et aux défis de notre temps: des services publics efficaces qui peuvent satisfaire les besoins et savent s'adapter aux évolutions de la société. Mais la transition numérique nécessite également un regard critique et un engagement public car, si elle est porteuse de progrès, elle recèle également d'importants enjeux de société: fracture numérique, protection des données privées et ouverture des données publiques, marchandisation et accaparement des informations, enjeux écologiques et éthiques, etc.

Le numérique apporte de nouveaux moyens pour la participation, mais aussi pour la mise en commun, la mutualisation et la co-construction. Le numérique doit ainsi être promu comme un instrument citoyen, de participation et de concertation sur les grands enjeux municipaux par exemple.

Durant cette première année de législature, la démocratisation de solutions adaptées à l'organisation d'événements à distance (captation, streaming, etc.) s'est avérée indispensable. La crise a largement fait évoluer à la fois les pratiques et les perceptions du numérique, avec le développement du télétravail et des outils informatiques accessibles à distance, mais elle aura aussi interrogé leurs limites et leur utilisation ciblée et pertinente.





10%
des personnes
en Suisse concernées
par l'illelectronisme

► Objectif 12

Encourager un numérique responsable

Un numérique responsable implique de réduire l'impact énergétique de celui-ci, en cherchant les solutions les moins gourmandes en consommation électrique, mais aussi de favoriser une réflexion sur l'économie circulaire, en encourageant le réemploi, la réparation sur l'ensemble du cycle de vie du matériel utilisé. L'administration publique doit ainsi développer et partager les bonnes pratiques en matière d'usage durable et sobre du numérique.

Promouvoir un numérique écologiquement responsable.

Par exemple : adhérer à l'Institut du numérique responsable et en appliquer la charte.



Mais la responsabilité dans le numérique ne s'arrête pas à la dimension écologique. La Ville promeut également un usage responsable des données. Elle met en place un traitement sécurisé et transparent des données privées, propre à renforcer la confiance dans la cyberadministration.

Genève joue un rôle reconnu d'accueil de nombreuses organisations internationales. Elle doit l'étendre aujourd'hui dans le domaine du numérique, afin de faciliter les débats et échanges sur cette thématique, appuyer les ONG qui œuvrent à Genève pour développer une réflexion critique et constructive autour du numérique et de sa gouvernance. Elle renforcera donc sa place au sein des réseaux propres au domaine.

► Objectif 14

Valoriser un numérique créatif et innovant

En tant que Ville de culture, Genève veille naturellement à soutenir la création et l'innovation citoyenne et culturelle dans le domaine du numérique. Il s'agit d'une part de soutenir la création numérique, au sens de nouvelles formes artistiques naissantes, et les évolutions des arts existants.

Il s'agit d'autre part de stimuler les initiatives numériques, de renforcer les collaborations pour développer des solutions numériques mutualisées entre collectivités publiques et entités parapubliques, en favorisant des outils technologiques développés localement.

La Ville doit mettre en place l'ouverture de ses données publiques ("open data") et en valoriser l'usage de manière à stimuler les initiatives nouvelles et créatives.

Stimuler les initiatives pour favoriser la création et l'innovation citoyenne dans le domaine du numérique.

Par exemple : mettre à disposition les données publiques municipales en open data et les valoriser sur une plate-forme ad hoc.



► Objectif 13

Promouvoir l'inclusion et réduire la fracture numérique

La Ville souhaite engager cette transition numérique de manière critique et constructive, en veillant à l'inclusion de ses usagères et usagers, en facilitant l'accès à ses prestations publiques, en sensibilisant et en accompagnant les enjeux sociétaux du numérique. Il s'agit de promouvoir plus largement une véritable culture critique et pédagogique du numérique, de s'assurer que personne ne soit laissé au bord du chemin et que tout le monde puisse en comprendre les pratiques comme les enjeux.

Veiller à l'inclusion des usagères et usagers, en facilitant l'accès aux prestations publiques, en les accompagnant et en les sensibilisant aux enjeux sociétaux du numérique.

Par exemple : fédérer une alliance pour une Université populaire du numérique qui puisse fonctionner en réseau (hautes écoles, UNI, OSEO, UOG, BM, DSIC, SOC, ...).



Pour cela, un travail en réseau doit être articulé avec la mise à disposition d'espaces adaptés, avec l'objectif de tendre vers une structure du type «université populaire du numérique» qui s'inscrit pleinement dans la lutte contre la fracture numérique et favorise l'expérimentation créative, en développant les compétences et l'autonomie numérique.

Pour inclure, il est nécessaire de partager les savoirs et donc de numériser le patrimoine. Cette numérisation des collections patrimoniales de la Ville doit être poursuivie avec l'objectif de faciliter l'interaction et la participation citoyenne. Car le numérique permet aussi de nouvelles formes de participation active et de mutualisation. Le DCTN peut agir pour soutenir ces formes de savoirs contributifs, en ouvrant ses données et en mettant la participation au cœur de ses démarches numériques. Il ne s'agit donc pas uniquement de donner accès au patrimoine ou aux données municipales, ni même uniquement de les valoriser, mais de véritablement faire fructifier une mise à disposition contributive du patrimoine matériel ou immatériel.

Enfin, la Ville de Genève veut encourager la participation citoyenne, renforcer les possibilités de consultation et de concertation sur les grands projets, en partenariat et en utilisant les solutions ouvertes déjà existantes, comme par exemple <https://participer.ge.ch>

► Objectif 15

Transformer l'administration par le numérique

La Ville en tant qu'administration publique doit également mettre en place un vaste plan de transformation pour faciliter l'évolution des outils, accompagner et simplifier le changement des processus, offrir les formations et la mobilité interne nécessaires. Cette démarche d'accompagnement du changement et d'évolution de la culture d'entreprise nécessitera une gouvernance transversale et efficace des grands projets de transformation numérique.

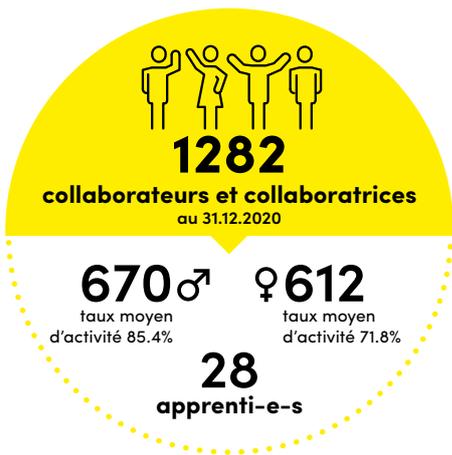
Dans une optique résolument "orientée usager", la Ville vise à améliorer ses prestations et ses services en ligne, à en développer de nouveaux et à les rendre accessibles à toutes et tous. Elle devra également moderniser ses infrastructures informatiques et de télécommunication.

Proposer aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration des moyens pour faciliter le changement de pratiques.

Par exemple : initier des cycles spécifiques de formation et de dialogue autour des enjeux de la transition numérique («midis du numérique»), ouverts à l'ensemble des communes genevoises et du Canton.



Quelques chiffres clés et organisation du DCTN



5 musées municipaux répartis sur **8** sites
un réseau de **7** bibliothèques municipales
et de bibliobus

La BGE sur **4** sites

13 théâtres – **1** théâtre saisonnier
7 scènes culturelles – **1** scène saisonnière

★ **1'751'558** visites, record de fréquentation
des Musées de Genève en 2019

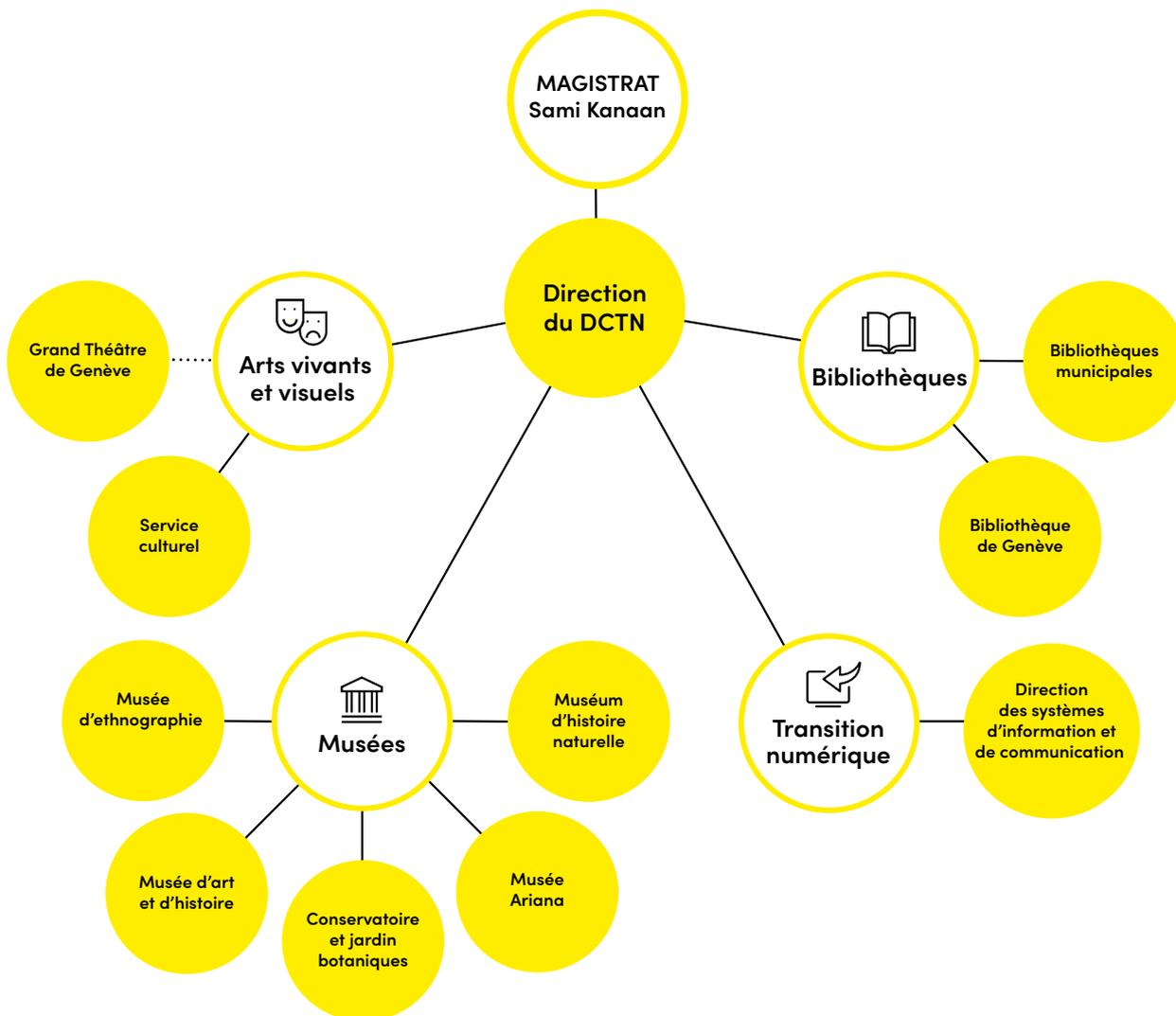
📖 **28'407'776** oeuvres et objets conservés
au sein des institutions de la Ville en 2019

300 œuvres de la collection du FMAC
installées dans l'espace public

📖 **1'667'795** prêts des BM en 2019
soit **1** prêt toutes les **20** secondes
15'635 nouvelles acquisitions à la BGE
en 2020

Gérés par la DSIC
620 téraoctets de données,
62 millions de fichiers.

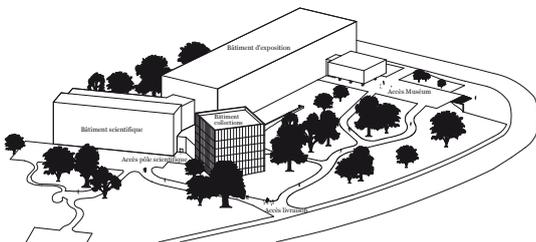
🛡️ Bloqués par la DSIC
250'000 spams par mois,
773 virus sur les postes de travail par an.



Muséum d'histoire naturelle

Le projet AMBRE a pour ambition d'améliorer l'expérience muséale de tous les publics et de se conformer aux normes de sécurité. Il comprend la construction d'un bâtiment dédié aux collections, la réorganisation partielle des deux bâtiments existants afin d'améliorer l'accueil du public, les conditions d'expositions et l'organisation interne de l'institution ainsi qu'une revitalisation du parc. Une deuxième étape consistera à rénover la scénographie des galeries d'exposition.

► Début du chantier en 2023



Musée d'art et d'histoire

Implanté sur son site historique au cœur de la cité, le nouveau Musée agrandi, modernisé et restauré proposera un usage novateur de sa collection en imaginant un lieu vivant, en constante évolution avec comme ligne directrice: une collection, un site, une équipe. Les orientations prises, fruit des réflexions menées par une commission externe composée de personnalités du monde muséal et enrichies des nombreuses consultations avec les milieux associatifs concernés, préfigurent un nouveau musée accessible qui comprend également une requalification de l'espace public de l'ensemble du périmètre.

► Lancement du concours d'architecture en 2023

Bâtiment d'art contemporain

La rénovation du BAC résulte de la volonté de la Ville de Genève propriétaire depuis 1989 et des trois institutions résidentes (MAMCO, Centre d'art contemporain Genève, Centre de la photographie Genève) de se fédérer autour d'un projet commun. L'intention est de concevoir un véritable pôle consacré à l'art contemporain dans des locaux en partie mutualisés: un hall d'accueil, une billetterie, une librairie, une cafétéria, une salle polyvalente et une salle de médiation.

► Désignation du lauréat du Mandat d'étude parallèle (MEP) fin 2021

Bibliothèque de Genève

Fondée en 1559 et doyenne des institutions culturelles de Genève, la BGE recèle dans ses réserves des trésors dont l'importance dépasse amplement le cadre culturel genevois. Une rénovation générale du site des Bastions incluant une mise en sécurité, mais aussi une réhabilitation de ce bâtiment historique est nécessaire pour préserver et conserver ce patrimoine inestimable, améliorer les conditions d'accueil et développer les prestations offertes au public..

► Dépôt du crédit d'étude en 2022

Bibliothèque municipale de la Servette

Conservant l'essence des bibliothèques traditionnelles d'antan, les BM deviennent en plus des lieux de vie qui favorisent l'apprentissage, l'intégration et le lien social. Après la Cité, les Minoteries et les Eaux-Vives, c'est au tour de la BM Servette de bénéficier du programme de réaménagement des bibliothèques engagé depuis 2015 afin de répondre aux attentes d'un public diversifié.

► Dépôt du crédit d'étude en principe en 2022

Casino Théâtre

Lieu apprécié du public depuis 1898, le Casino Théâtre, une des scènes culturelles de la Ville de Genève où se joue chaque année la Revue genevoise, est incontestablement sous-équipé. Le bâtiment a dû être renforcé en urgence en attendant la rénovation de ses structures en parallèle à la rénovation complète de la salle et de la machinerie pour répondre aux exigences des spectacles d'aujourd'hui.

► Début du chantier à l'été 2024

Grand Théâtre

Après la restauration du bâtiment de la place de Neuve, la Ville rénove la machinerie de scène de l'institution lyrique phare de Genève pour des raisons fonctionnelles et de sécurité.

► La machinerie du GTG rénovée à l'horizon 2025

Contact
**Département de la culture
et de la transition numérique**
Direction
Route de Malagnou 19
1208 Genève
022 418 65 00

